

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Vicky Simard](#)

<https://www.cadre21.org/membres/1959ea9dbc26db93b2363173>

Date d'obtention : 2024-10-11 17:54:02

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que la trousse Sexto est un bel outil créé par plusieurs professionnels tous issus de milieux différents mais voulant tous les mêmes objectifs. Étant donné qu' en tant qu'intervenante de première ligne (T.E.S.), j'aurai à utiliser la trousse Sexto lors de dénonciation de sextage. Je devrai tout d'abord remplir la grille d'évaluation afin de définir la gravité de la situation. Grâce à la grille, je pourrai mieux comprendre le contexte des événements, la nature des images (sans jamais ne les regarder, bien sûre), l'étendu du partage des images ainsi que la nature de l'intention, c'est-à-dire s' il y avait une intention malveillante ou que ça été fait de façon impulsif.

Si je considère que c'est de façon malveillante, je dois communiquer avec les policiers après avoir procédé à la saisie des cellulaires tandis que si c'est de façon impulsif, je dois terminer de remplir la documentation avant de contacter le service de police.

Les policier et ensuite le DPCP, continueront par la suite les interventions nécessaires.

Finalement, je retiens que selon les statistique, 80% des situations se terminent par une sensibilisation auprès des jeunes et est non judiciairisé.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je me sentirai certainement plus en confiance dans mes futures interventions de type sextage. La trousse d'intervention étant un clé en main est très bien réalisée. Tous les documents et les informations nécessaires s'y retrouvent. Le fait de tout avoir à portée de main ne fait que nous sécuriser d'avantage et nous aide donc à être plus solide dans nos interventions du faits qu'avec la formation nous sommes en meilleurs connaissances de cause.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Évidemment, de ne jamais avoir accès au contenu du cellulaire (ou autres appareils) pouvant contenir des images de pornographie juvénile.

Je ferai également très attention à la confidentialité des jeunes, autant victimes qu' instigateurs, afin d'assurer leur sécurité et de minimiser les impacts négatifs pouvant découler de la situation, que ce soit au niveau scolaire, psychologique, physique, familiale ou autres.